MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1er, rue Tourangeau c**e 10e jour du mois de mai 2022** à 19 h ***sous la présidence de M. Serge Beaudoin maire.***

Sont présents:

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin (absente)	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Est également présente, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de mardi le 10 mai 2022 en présentiel. Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes en personne lors de cette séance du Conseil avec les mesures de distanciation.
Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-05

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mai 2022
4. Dépôt du RF 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant 2021
5. Période de questions des citoyens au président du conseil
6. Levée de la séance extraordinaire

POINT 1.

2022-05-144 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDNAIRE DU 10 MAI 2022

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
Et **résolu** unanimement de débuter la séance extraordinaire du 10 mai 2022 à 19 h dans la salle du Centre Communautaire au 1er rue Tourangeau à Saint-Georges-de-Clarenceville devant public, **les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.**

Adoptée à l'unanimité

POINT 2.

2022-05- **<u>CONSTATATION DU QUORUM</u>**

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

POINT 3.

2022-05-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 MAI 2022

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
Que l'ordre du jour du 10 mai 2022 soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 5 mai 2022 qui leur a été signifié dans les délais requis.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2022-05-146

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) doivent être déposés devant le conseil municipal et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un avis public le 3 mai 2022 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier 2021 consolidé et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant);

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. David Branch**

ET IL EST RÉSOLU de procéder au dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 accompagné du rapport de l'auditeur indépendant préparés par BCGO S.E.N.C.R.L. et d'autoriser la directrice générale, Mme Sonia Côté à transmettre les documents au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

2022-05

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

- **Questions relatives au Rapport financier 2021**
  Aucune

2022-05-147

1. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. Chad Whittaker**
ET RÉSOLU :
Que la séance extraordinaire du 10 mai 2022 portant sur le dépôt du rapport financier consolidé 2021 et le rapport de l'auditeur indépendant 2021 soit levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

M. Serge Beaudoin, maire	Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 10 mai 2022